

## **DÉLIBÉRATION n° 2023-09-07**

## Le conseil du collège EEI, en formation plénière dans sa séance du 7 septembre 2023,

Vu le livre VII du Code de l'Éducation, notamment l'article L.712-6-1,

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 autorisant les organes collégiaux des autorités administratives à délibérer à distance,

Vu les statuts de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour,

Vu les statuts des Collèges,

La Directrice collège EEI entendue,

## a examiné :

Les modalités de contrôle de connaissances et de compétences (MCCC) au titre de l'année universitaire 2023-2024 pour la Licence DEGI (Double Licence Droit Economie Gestion), LicenceEco-Gestion et Licence Pro accompagnement et gestion des PME

Membres en exercice : 21

Membres présents: 10

Gisèle Mendy-Bilek, David Carassus, Isabelle Chort, Marie-Laure Cheval-Darrigues, Jean-Pierre Massias, Antoine Renucci, Fatema Safy-Godineau, Pierre Vilar, Lorenda Amriou, Laetitia Matthieu,

## Membres ayant donné procuration: 4

Ghislaine Alberton, Camille Chamard, Georges Gregorio, Florence Bouvier

Après discussion, les modalités de contrôle de connaissances et de compétences sont soumises au vote :

- MCCC licence DEGI (annule et remplace la déliberation n°2023-06-07 du 6 juillet 2023)
- MCCC licence Eco-Gestion( annule et remplace la délibération n°2023-06-01 du 1er juin 2023)
- MCCC licence Pro accompagnement et gestion des PME (annule et remplace la délibération n°2023-06-01 du 1er juin 2023)

Les MCCC 2023/2024 des licences DEGI, Eco-Gestion et Licence Pro accompagnement et gestion des PME présentées en conseil de collège EEI sont adoptées

POUR:14 CONTRE:0

Pour extrait certifié conforme, Fait à Bayonne, le 7 septembre 2023

La Directrice du collège EEI

Gisèle MENDY- BILEK